

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMMUNICATION APPLIQUEE AU TRANSPORT
AMBULANCIER (CONVENTION)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 82 41 28 U21 V2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme du Conseil général**

COMMUNICATION APPLIQUEE AU TRANSPORT AMBULANCIER (CONVENTION)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à faire acquérir et appliquer les principes élémentaires de communication nécessaires à l'exercice du métier d'ambulancier, tels que :

- ◆ les mécanismes de la communication verbale et non verbale liés à l'accompagnement relationnel d'un patient ;
- ◆ la récolte et la synthèse des informations nécessaires à la prise en charge et au transfert du patient ;
- ◆ l'expression orale et écrite liée au transport du patient.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En français,

- ◆ réaliser une synthèse d'un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel et répondre à des questions sur le fond ;
- ◆ exprimer oralement de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un document ayant trait au secteur professionnel.

En mathématique,

- ◆ effectuer des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions) ;
- ◆ calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre de situations fictives relatives au transport ambulancier,

- ◆ *au départ d'un support de communication verbale et professionnelle, d'extraire et de reformuler oralement les éléments essentiels exploitables dans le cadre de son travail ;*
- ◆ *au départ d'un support de communication écrite et professionnelle, de résumer par écrit le contenu essentiel exploitable dans le cadre son travail ;*
- ◆ *lors d'une prise en charge d'un patient, d'adapter sa communication verbale et non verbale à la situation.*

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

à partir de situations fictives de prise en charge d'un patient dans le cadre du transport ambulancier et au départ de supports de communication professionnelle verbale et écrite,

pour des messages professionnels (messages radio, rapports, communication avec les patients, les collègues, l'équipe pluridisciplinaire, site web...),

- ◆ de décoder, restituer oralement et résumer par écrit les éléments factuels des messages ;
- ◆ de décoder la dimension non verbale de ces messages ;
- ◆ d'en analyser le contenu pour identifier les éléments implicites ;
- ◆ d'échanger à propos des diverses interprétations des messages (distinction faits, sentiments, opinions) ;
- ◆ de poser des questions pour clarifier sa compréhension des messages ;
- ◆ d'exploiter les principes de l'écoute active et d'empathie ;
- ◆ de reformuler les informations à exploiter dans le cadre de son travail ;
- ◆ d'exprimer des messages adaptés à l'interlocuteur et facilitant la communication entre les personnes.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de vingt étudiants.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Communication professionnelle appliquée au transport ambulancier	CT	F	16
7.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20